



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le : 26 JAN. 2024

AVIS AUX IMPORTATEURS DES BOVINS DOMESTIQUES

\*\_\*\_\*

Il est porté à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur des bovins domestiques que le Gouvernement a décidé, par décret n° 2.24.064 du 25 janvier 2024 de suspendre, jusqu'au 31 décembre 2024, le droit d'importation appliqué aux bovins domestiques relevant de la position tarifaire 010229 et, par décision conjointe n°24/MAPMDREF du 29 décembre 2023, la prise en charge de la TVA appliquée aux bovins domestiques à l'importation, et ce dans la limite d'un contingent de 100.000 têtes.

Ces mesures ont été prises dans l'objectif d'assurer un approvisionnement normal du marché intérieur en viandes rouges.

Les opérateurs désirant bénéficier de ce contingent tarifaire sont invités à déposer la demande de franchise douanière (DFD) sur la plateforme Portnet accompagnée d'une copie de la facture pro-forma et de l'attestation d'éligibilité délivrée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, selon les conditions fixées à l'avis à télécharger sur le lien suivant :

<https://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/2024-01/Avis%20aux%20importateurs%20des%20bovins%20domestiques.pdf>



Direction Générale du Commerce

Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc

Tél : +212 (0)537 70 18 46

Fax : +212 (0)537 72 71 50

[www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)